

Initiatives ministérielles

Nous le comparons au projet de loi qui laisse au Cabinet toute discrétion de faire effectuer une évaluation environnementale ou non. Il donne au Cabinet le pouvoir d'exclure de toute évaluation environnementale d'importantes catégories de projets. Les groupes environnementaux qui ont dit que les décisions judiciaires protègent mieux l'environnement en rendant nécessaire l'évaluation publique ont parfaitement raison.

Je voudrais passer à un problème plus précis qui touche directement le portefeuille du ministre; je voudrais savoir comment il va interpréter le mandat de son ministère en ce qui concerne l'environnement et le développement durable.

Certains de mes collègues ont fait remarquer que le projet de loi ne parle pas de développement durable, et il est très clair, d'après les propos du ministre, que lui et probablement le reste de ses collègues ne comprennent même pas le principe général du développement durable, ou n'ont même pas encore commencé à y réfléchir. Si le ministre y avait réfléchi, il ne se contenterait certainement pas d'une évaluation préparée par un consultant qui conclurait simplement que le territoire ne comporte aucun élément environnemental délicat.

Il poserait des questions importantes; par exemple, combien de logements va-t-on construire? Combien d'énergie le projet va-t-il consommer? Combien d'eau va-t-il polluer? Comment pouvons-nous nous assurer que le développement sur tel site prend en considération tous les principes du développement durable, en maintenant au minimum l'utilisation des ressources, la production de déchets et la pollution de l'eau? Alors seulement pourrait-il dire, en qualité de ministre responsable du logement, que son ministère prend vraiment en considération les principes de développement durable dans tous ses programmes.

Nous en avons eu un très bon exemple avec les Plaines Lebreton, un site pour lequel le gouvernement fédéral élabore des plans sans tenir absolument aucun compte des principes de développement durable dont je viens de parler.

Le ministre peut-il me dire s'il est disposé à s'informer un peu plus, de sorte que lorsqu'il sera responsable du développement de zones urbaines, comme il l'est dans la

plupart des cas, il veillera à ce que les projets d'urbanisation que finance son ministère maintiennent effectivement au minimum leur impact sur l'environnement et sur l'utilisation des ressources?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je suis très heureux de la question de la députée et de ses observations.

Je pourrais dire que mes propres observations touchaient le fait que les règles et lignes directrices de 1984, qui avaient été mises en place par l'ancien gouvernement du parti auquel elle appartient, étaient prévues pour être volontaires. Naturellement, il y a eu des décisions des tribunaux depuis ce temps-là qui ont modifié l'interprétation de ces lignes directrices, mais l'ancien gouvernement libéral qui les a mises en place en 1984 n'avait certainement jamais eu l'intention de les rendre obligatoires.

Notre gouvernement, par contre, présente une mesure législative qui changera tout ça une fois pour toutes et qui le dit clairement. Nous n'aurons plus à nous en remettre aux tribunaux pour savoir si quelque chose est fermement en place.

La députée a parlé également de la question du développement durable. Bien qu'elle ait mentionné deux aspects particuliers du développement durable, elle a négligé de parler du troisième qui est très important également, que l'agence fédérale de l'habitation et moi-même prenons très au sérieux, que nous appliquons dans tous les cas et que nous continuerons à appliquer à l'avenir.

Le premier, naturellement, est la question de l'environnement physique qui est là et que nous devons prendre en considération. On prend également en considération la construction elle-même des logements et le facteur économique. Troisièmement, ce qu'il ne faut pas négliger dans le développement durable, c'est le facteur social et les conséquences pour tout le tissu social de la nation.

Un des aspects importants de cela est la question des ghettos et l'importance de s'assurer que nous avons des communautés mixtes, de façon à ne pas créer de problèmes sociaux en construisant des logements.

Le développement durable, c'est plus que l'économie et l'environnement. C'est aussi les aspects sociaux et la